

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Germain-au-Mont-d'Or (69650)

## Réponses de Beatrice Delorme, au nom de la liste « SAINT GERMAIN ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »

– le 11/03/2020 à 14:34 –

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Nous construirons un plan de mobilité – et donc vélo – sur la commune en coopération avec les habitants, à travers des groupes de travail issus entre autre de l'assemblée communale.

#### Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

*Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la commune de St Germain au Mont d'Or a un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie nous semble clé. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des actions à mener*

Un conseiller municipal sera nommé « monsieur » ou « madame » vélo.

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : quai de Saône jusqu'à Neuville et Quincieux (accès de Port-Maçon au le village), route de Chasselay.

C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Municipalité à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Nous accompagnerons la création de ces pistes cyclables, dans la mesure des prérogatives de la commune, puisqu'essentiellement ces aménagements seront à mener par la métropole. Quoiqu'il en soit nous porterons ces projets au sein de notre commune, en concertation avec les habitants.

### Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

#### Action n°4 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. En particulier, limiter le Chemin de Maintenu à 30 km/h permettrait de sécuriser le trajet des adultes et plus particulièrement des enfants, aussi bien à vélo qu'à pied, jusqu'à l'école.

De la même façon, limiter à 30 km/h l'avenue de la résistance sécurisera les cyclistes ainsi que les piétons (passages piétons en particulier).

Communiquer sur la place du vélo dans notre village auprès des habitants : expliquer la place et le droit du cycliste sur la chaussée, les distances de sécurité à respecter, l'ouverture des portières...

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à tout St Germain en agglomération, 50km/h sur les quais.

L'étendue de la zone 30 sera à réfléchir avec les habitants, et en particulier les usagers des modes doux, pour sécuriser leur déplacement, et en particulier vers les commerces, les écoles et autres lieux associatifs du village.

### Action n°5 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement. Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.*

*Objectifs : cédez-le-passage cycliste « va-tout-droit » sur les deux feux en descente sur l'avenue du deuxième Spahis . Cédez le passage cycliste « tournez à droite » au feu de l'intersection Henri Vincenot/Spahis et Spahis vers la gare.*

ces propositions seront portés au niveau de la métropole pour leurs mises en œuvres.

### Action n°6 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. par exemple, en rendant le Chemin de maintenue à sens unique sur le début de la rue. Ou en limitant la circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes sur cette rue.

Cette action permettra de réduire aussi le niveau de pollution sur cette zone où séjournent petits et moins petits.

un projet devra être porté par un groupe de travail de l'assemblée communal pour revoir le circulation et son organisation autour de l'école, en particulier aux heures d'entrées/sortie afin qu'il soit validé et que des mesures d'accompagnement puissent être associées (stationnement, pédibus...).

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°7 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB. Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

A St Germain au Mont d'Or, le stationnement vélo à la gare est saturé. Cela est un frein pour certains usagers de la gare qui envisagent (ou envisageraient) de venir en vélo uniquement s'ils sont certains de le retrouver au retour. Des dégradations (lumières arrachées...) ont aussi été vécues sur des vélos bien attachés, mais, pour cause de saturation, en dehors des boxes sécurisés.

Le développement du vélo électrique dans notre secteur vallonné est une opportunité de réduire le nombre de voitures à la gare et donc les nuisances associées (pollution, encombrement...). Offrons rapidement aux cyclistes un stationnement gratuit et sûr., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

*à la gare, favoriser l'équipement de goulottes pour les vélos dans les escaliers qui le permettent. En particulier, intervenir auprès de la région, de la métropole et de la SNCF pour que l'aménagement de la gare soit adapté aux cyclistes.*

Nous porterons ces aménagements auprès des différents interlocuteurs compétents.

### Action n°8 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les arceaux sur la voie publique en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos et carrioles dans le choix et le positionnement du matériel.

nous demanderons à la métropole d'implanter des arceaux vélo, en particulier près des commerces, et équipements municipaux. Les membres du groupe de travail mobilité pourront faire des propositions pour des lieux non identifiés.

### Action n°9 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

*D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles.*

*Objectif d'ici 2026 : S'assurer que le parking vélo de l'école est correctement dimensionné avec l'augmentation des effectifs de l'école à venir.*

*>Prévoir des stationnements dans la cour de la mairie.*

### Action n°10 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

cette information permettra effectivement d'anticiper les aménagements au regard de la prochaine loi. il sera nécessaire de juger de la pertinence de ces stationnements vélo selon les lieux du village (avec les usagers du la bicyclette).

### Action n°11 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

dans la mesure du possible (révision du PLU en particulier), nous pourrions effectivement porter cela. Les subventions pour la création de local vélo dans les copropriétés et les logements sociaux pouvant représenter des budgets importants vis à vis de celui de la commune, nous nous engagerons à étudier les dossiers ainsi qu'à accompagner les projets dans leur financement auprès de potentiels autres subventions.

### Action n°12 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

*Etant donné le relief de la commune, une aide communale à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) ou de trottinettes électrique pourrait aider nos concitoyens à opter pour une alternative à la voiture pour leurs trajets quotidiens.*

la métropole propose actuellement une aide pour cet achat. Selon le devenir de cette aide après les élections il conviendra de réfléchir à ce que peut proposer notre commune, dans la mesure des moyens existants et certainement soumis à l'assemblée communale.

### Action n°13 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

*En particulier, sur St Germain au Mont d'or, communiquer sur l'offre Myvelo'v.*

*Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)*

### Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Proposer à des ateliers de réparation vélo (lors du marché du vendredi soir, ou lors d'évènements par exemple) afin que tous les habitants de St Germain au Mont d'or puissent apprendre à réparer leur vélo.*

*Objectifs d'ici 2026 : > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.) > > Découpler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)*

parmi les projets de notre liste, nous proposons la création d'un atelier partagé, qui pourrait être tout à fait adapté à des ateliers de réparation vélo. Nous soutiendrons les habitants, associations de St Germain dans cette démarche.

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°15 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.  
*en l'aidant à s'équiper de vélos pour l'apprentissage de vélo ainsi qu'à leur stationnement et/ou en soutenant les projets vélo de l'école, le tout en concertation avec les enseignants.*

*Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de St Germain au Mont d'or au savoir-rouler.*

### Action n°16 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.  
*à Saint Germain au Mont d'Or, prévoir une piste cyclable qui puisse avoir cet usage.*

*l'esplanade de la mendillone semble par exemple un premier lieu adapté pour l'apprentissage du vélo.  
il conviendra de réfléchir dans les aménagements que nous porterons avec la métropole la possibilité d'intégrer cela sinon.*

### Action n°17 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.  
*en trottinette, ou à pied (mode doux).*

### Action n°18 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

*à Saint Germain au Mont d'Or, évaluer cette possibilité pour les services municipaux.*

*cette possibilité sera discuté avec les agents municipaux, et selon leur mission, et si cela est adapté.*

*On pourrait imaginer un/de-s vélos cargos en location/prêt pour les habitants auquel cas aussi, quand ils ne sont pas utilisés au service de la commune.*

### Action n°19 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

*à Saint Germain au Mont d'Or, soutenir et développer les lignes de pédibus, trottibus, et vélobus pour emmener les enfants à l'école.*

*Par exemple, financer un évènement ou plusieurs évènements par an pour les enfants et parents participant au pédibus (un accueil petit déjeuner, un trajet accompagné par une calèche par exemple !) afin d'encourager cette pratique !*

*en concertation avec les associations de parents d'élèves, des évènements pourront être proposés pour soutenir et promouvoir les pédibus, trottibus et vélobus !*

### Action n°20 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Pour encourager les Saint-Germinois et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements : cela peut être par exemple de mettre à disposition des vélos électriques et vélos avec carrioles (pour convaincre aussi les enfants!) sur l'esplanade lors de la fête de Saint Germain (ou autre occasion), ou encore de permettre une bourse aux vélos lors du forum des associations !

*Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole*

*la commune soutiendra les initiatives des habitants/association en ce sens, et se rapprochera des associations de promotion de vélo pour permettre des essais de vélo électriques / cargo par exemple.*

### Action n°21 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Nous parlons ici de verbalisation des véhicules motorisés mal garés bien sûr.

## Commentaires généraux

Nous souhaitons promouvoir la culture vélo, en concertation avec les habitants, afin que les aménagements ou autres propositions correspondent à leurs besoins et qu'ils puissent se les approprier au quotidien.

Sur certains points l'intervention et les moyens de la métropole seront de toute évidence nécessaires car de sa prérogative ; pour autant, nous accompagnerons les projets, avec cette même cohérence de participation des habitants.